

La Commune Nouvelle Les Deux Alpes RECRUTE
**Adjoint(e) au Responsable de Police
Municipale (h / f)**
A pourvoir dès que possible

Vous rêvez de travailler dans un cadre exceptionnel, avec une équipe dynamique et dans une collectivité en plein essor avec des projets d'investissements d'opérateurs internationaux du tourisme : Rejoignez les équipes des Deux Alpes, Top 10 des stations internationales françaises et de haute montagne jusqu'à 3.600 m d'altitude, 175 agents, budget : 40 M€.

La commune de Les Deux Alpes, au cœur du massif de l'Oisans, aux portes du Parc National des Ecrins, environ 2000 habitants, surclassée 35000.

Située à approximativement une heure (70 Kms) de Grenoble Alpes Métropole, elle bénéficie d'une réelle attractivité grâce à sa qualité de vie et à la présence d'un important tissu économique. La nouvelle équipe municipale souhaite développer un projet en matière de sécurité et tranquillité publique. Pour cela, elle souhaite renforcer les équipes de la Police Municipale de manière à assurer une police de proximité en lien étroit avec la gendarmerie locale (dont la brigade est située sur son territoire) et développer un réseau de vidéo protection performant.

Au sein du service de Police Municipale, et en binôme avec le responsable, vous assurez l'organisation et le fonctionnement quotidien du service et prenez en charge divers projets ayant trait au domaine de la sécurité.

La police municipale de Les Deux Alpes, effectif total cible de 8 agents, chef et adjoint compris, est une police de proximité où vos activités oscilleront entre des activités administratives et le terrain: veiller au respect des mesures nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique dans un souci de proximité et de dialogue avec les commerçants et les habitants.

Placé sous l'autorité du responsable du service de la Police Municipale, vous serez chargé(e) d'accomplir les missions suivantes :

- Adjoint au responsable de Police Municipale :
 - Intérim du chef de poste en cas d'absence et continuité de direction
 - Prise en charge de projets ou d'opérations ayant trait au domaine de la sécurité
 - Suivi budgétaire et administratif
 - Transversalité avec les services municipaux et du CCAS
 - Préparation et encadrement des manifestations publiques en concertation avec les partenaires socio-économiques.
- Missions d'agent de Police Municipale :
 - Prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :
 - Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du Maire.
 - Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur.
 - Réguler la circulation routière et veiller au respect du Code de la Route.
 - Prendre les mesures appropriées pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre.
 - Surveiller la sécurité aux abords des écoles.
 - Surveillance pédestre, VTT et motorisée de la voie publique et des espaces naturels.
 - Surveillance des fermetures des débits de boissons et des établissements de nuit.

Les missions et activités ci-dessus sous entendent des tâches non listées. Les agents peuvent se voir confier d'autres missions dans le cadre du projet de service. Ils peuvent, ponctuellement et/ou en cas de nécessité liée à la mission de service public, assurer d'autres activités.

Compétences requises

- Communication exemplaire avec la population locale et touristique.
- Transmission régulière d'informations au responsable de service et au Maire.
- Ecrits judiciaires et administratifs.
- Echanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux.
- Relations avec l'ensemble des services : contacts réguliers avec les services techniques, le service d'urbanisme, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sport et animations...
- Collaboration avec les forces de sécurité de l'Etat, la Préfecture, l'Equipement, les services judiciaires, les affaires sociales, les services des douanes, les services de secours (PGHM, SAMU, pompiers...)
- Relations ponctuelles avec les acteurs locaux de la vie économique et le milieu associatif.
- Sens de l'écoute, du dialogue et du travail en équipe.
- Respect de la déontologie et du devoir de réserve.
- Disponibilité et force de proposition.
- Bonne condition physique et aptitude à la résistance aux basses températures.
- Connaissance de l'outil Informatique.

Conditions d'exercice :

- **Obligatoire** : à jour des formations FCO / FPA
- Temps de travail : 100%
- Service composé de 4 agents (à terme de 8 agents) de police municipale, 1 ASVP titulaire et des renforts contractuels en saison hivernale.
- Services de nuit, week-end et jours fériés en période touristique uniquement.
- Port d'armes des catégories B6, B8 et D2.
- Titulaire du permis B.
- Connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères appréciée.

Statut

Agent de catégorie C de la filière police – Grade de gardien titulaire à brigadier-chef principal.

Rémunération

Conditions statutaires et primes (IAT – ISMF).

Avantages :

- Chèques déjeuners
- 13^{ème} mois
- Comité des Œuvres Sociales
- Amicale du personnel (avantages sur les activités sportives et culturelles)
- Mutuelle et maintien de salaire
- Accompagnement à la recherche d'un logement

Adressez votre candidature à :

Monsieur le Maire Des Deux Alpes
Mairie de Les Deux Alpes
48 Avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES
recrutements@mairie2alpes.fr